

# CENTRE EUROPÉEN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CEDEFOP)

## Appel ouvert à propositions — GP/RPA/ReferNet-FPA/002/13

### ReferNet — le Réseau européen du Cedefop pour l'enseignement et la formation professionnels (EFP)

(2013/C 208/08)

#### 1. Objectifs et description

En vue d'établir un réseau européen dans le domaine de l'EFP — ReferNet —, le présent appel a pour but de sélectionner un candidat en Croatie et un au Danemark (voir point 3 critères d'éligibilité ci-après), avec lesquels le Cedefop conclura un accord cadre de partenariat de deux ans, ainsi que de conclure avec chaque adjudicataire un accord de subvention spécifique afin de financer un programme de travail de 12 mois qui sera mis en œuvre en 2014.

Créé en 1975 et établi en Grèce depuis 1995, le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) est une agence de l'Union européenne (UE). Reconnu comme une source d'information et d'expertise faisant autorité en matière d'EFP, de qualifications et de compétences, sa mission consiste à soutenir l'élaboration de la politique européenne dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et à contribuer à sa mise en œuvre.

ReferNet est le réseau européen du Cedefop pour l'EFP. La mission confiée à ReferNet est de contribuer aux activités du Cedefop en élaborant des rapports sur les systèmes et les développements politiques nationaux en matière d'EFP et en renforçant la visibilité de l'EFP et des produits du Cedefop. Ce réseau compte 28 membres, connus sous le nom de partenaires nationaux ReferNet, qui représentent chacun des États membres de l'UE ainsi que l'Islande et la Norvège. Les partenaires nationaux ReferNet sont des institutions majeures actives dans le domaine de l'EFP dans le pays concerné.

Les accords cadres de partenariat sont mis en œuvre par l'intermédiaire d'accords de subvention spécifiques. Les candidats doivent donc non seulement présenter une proposition pour le partenariat de deux ans (laquelle, si elle est retenue, conduira à la signature d'un accord cadre de partenariat pour la période 2014-2015), mais aussi une demande de subvention pour l'action de 2014 (pouvant conduire à la signature d'un accord de subvention spécifique pour une période de 12 mois en 2014). Le candidat doit faire la preuve de sa capacité à exécuter toutes les activités prévues pendant la période de deux ans et garantir un cofinancement adéquat de la mise en œuvre du programme de travail.

#### 2. Budget et durée du projet

Le budget disponible pour la durée de quatre ans des accords cadres de partenariat est estimé à 4 000 000 EUR, en fonction des décisions annuelles de l'autorité budgétaire.

Le budget total disponible pour le programme de travail annuel de 2014 (durée du projet: 12 mois) s'élève à 980 000 EUR pour les 28 États membres, l'Islande et la Norvège.

La subvention varie en fonction de la population du pays concerné et est octroyée pour l'exécution d'un programme de travail annuel. Le budget total disponible pour le programme de travail 2014 sera réparti entre les pays participants sur la base de trois groupes de pays constitués en fonction de leur population:

- Groupe 1: Croatie, Chypre, Estonie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Slovaquie et Islande. Montant maximal de la subvention: 23 615 EUR;
- Groupe 2: Autriche, Belgique, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, République slovaque, Suède et Norvège. Montant maximal de la subvention: 33 625 EUR;

- Groupe 3: France, Allemagne, Italie, Pologne, Espagne, Royaume-Uni. Montant maximal de la subvention: 43 620 EUR.

La subvention de l'Union est une contribution financière aux frais du bénéficiaire (et/ou des co-bénéficiaires), qui doit être complétée par une contribution financière propre et/ou des participations locales, régionales, nationales et/ou privées. La contribution totale de l'Union ne doit pas dépasser 70 % des frais éligibles.

Le Cedefop se réserve le droit de ne pas attribuer l'intégralité du budget disponible.

### 3. Critères d'éligibilité

Pour être éligible, le candidat doit répondre aux critères suivants:

- a) être un organisme public ou privé, ayant un statut juridique et la personnalité morale [par conséquent, les personnes physiques (autrement dit, les individus) ne sont pas éligibles];
- b) être établi dans l'un des pays suivants:

- Croatie, Danemark.

### 4. Date limite

Les candidatures à l'accord cadre de partenariat ET à l'accord de subvention spécifique 2014 doivent être présentées **au plus tard le 24 septembre 2013**.

### 5. Informations supplémentaires

Les spécifications détaillées de l'appel à propositions, le formulaire de candidature et ses annexes seront disponibles à partir du 6 août 2013 sur le site web du Cedefop à l'adresse suivante:

<http://www.cedefop.europa.eu/EN/working-with-us/public-procurements/calls-for-proposals.aspx>

Les candidatures doivent être conformes aux critères établis dans le texte intégral de l'appel et soumises à l'aide des formulaires officiels fournis.

L'évaluation des propositions s'appuiera sur les principes de transparence et d'égalité de traitement.

Toutes les candidatures présentées seront évaluées par un comité d'experts sur la base des critères d'éligibilité, d'exclusion, de sélection et d'attribution définis dans la version intégrale de l'appel à propositions.

---